

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Conseil communautaire du 26 janvier 2023**  
Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 44 / Présents : 38 / Procurations : 5

N° du délibéré	Objet	Délibéré
2023-001	Installation d'un nouveau conseiller communautaire	Mr Stéphane FOUQUET (commune de Montfort le Gesnois) est installé.
2023-002	Désignation d'un secrétaire de séance	Madame Brigitte BOUZEAU est désignée secrétaire de séance
2023-003	Approbation des procès verbaux	Le procès verbal du conseil du 15 décembre 2022 a été adopté (unanimité)
2023-004	Election d'un nouveau membre du Bureau Communautaire	Un délégué présente sa candidature. Le conseil communautaire élit Monsieur Raymond ESNAULT en tant que membre du Bureau (43 votants / 43 voix pour)
2023-005	Modification de la représentation de la communauté de communes au sein de syndicats mixtes	1. <b>Syndicat mixte ouvert du Pays du Perche Sarthois</b> : M Vincent GODEFROY et Mme Claudine OZAN sont l'un et l'autre élus aux fonctions de délégués titulaires à l'unanimité avec 43 voix. M Jean-Claude CHESNEAU est élu aux fonctions de délégué suppléant. Il est élu à l'unanimité avec 43 voix. 2. <b>Syndicat mixte ouvert Sarthe numérique</b> : M MENAGER, conseiller municipal de la commune de Lombron, est élu à l'unanimité avec 43 voix. 3. <b>l'Établissement Public Foncier Mayenne - Sarthe</b> : M LATIMIER est désigné à l'unanimité avec 43 voix. 4. <b>La Mission locale Sarthe Nord</b> : Mme PLANCHON est désignée à l'unanimité avec 43 voix en qualité de représentante titulaire. Mme PLANCHON ayant auparavant la qualité de représentante suppléante au sein de cette instance, il est procédé à son remplacement. Mme BOUZEAU est désignée à l'unanimité avec 43 voix en qualité de représentante suppléante.
2023-006	Création d'espaces de coworking : étude de faisabilité	Les conseillers communautaires décident de confier à M Loïc RICHER, société TIGAÛ Développeur de territoires, une mission d'accompagnement au lancement de deux espaces à vocation économique.
2023-007	Renouvellement de la délégation de service public Sittellia	Le conseil communautaire décide de confier au groupement constitué de la société IPK Conseil et du cabinet DELOITTE une mission d'assistance au renouvellement d'une délégation de service public, pour un montant total de 30 602,50 € HT, soit 36 723,00 € TTC.
2023-008	PLUI engagement d'une procédure de modification simplifiée	Le conseil communautaire décide d'engager une procédure de modification simplifiée du PLUI-H.
2023-009	Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2023 - budget général - complément	le Président est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget 2023, dans la limite des crédits ainsi modifiée au titre du programme 26 Informatique (15 000 € montant de ces crédits au lieu de 1 000€ autorisés le 15 décembre 2022)..
2023-010	Décisions du Président et du Bureau communautaire	Les membres du conseil communautaire prennent acte des décisions suivantes : <b>Décisions du Président :</b> 2022-DP029 Recrutement adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité (renfort RH - 4 mois) 2022-DP031 / 2022-DP035 Recrutement adjoint d'animation pour remplacement d'un agent titulaire en congés maladie ( service Jeunesse 11 jours + prolongation 1 mois) 2022-DP032 / 2022-DP034 Recrutement adjoint d'animation pour remplacement d'un agent titulaire en congés maladie ( service Jeunesse 11 jours + prolongation 12 jours) 2022-DP033 / 2022-DP036 Recrutement éducateur jeunes enfants pour remplacement d'un agent titulaire en congés maladie ( RPE 2 semaines + prolongation 3 semaines) 2023-DP001 Décision d'ester en justice - Désignation Maître Forcinal dans l'affaire Michel CHOPLIN contre CdC PLUI 2023-DP002 Honoraires Maître Forcinal pour la défense des intérêts communautaires dans l'affaire Michel CHOPLIN contre CdC (PLUI) 2023-DP003 Recrutement Responsable des Finances pour accroissement temporaire d'activité (4 mois) 2023-DP004 Recrutement d'une éducatrice jeunes enfants pour remplacement d'un agent titulaire en congés maternité <b>Décision du Bureau :</b> 2022-DB012 Avenants Marché Aménagement préau École de musique communautaire (4 avenants en plus ou moins-value - marché initial à 122 237,20€ HT - marché final à 121 114,20€ HT) 2022-DB013 Demande subvention DETR DSIL 2023 pour l'agrandissement de l'atelier et du local d'archives (montant estimatif des travaux : 137 383,00€ HT - demande de subvention de 66 191.50€ HT)

Montfort-le-Gesnois, le 06 février 2023

Le Président

André PIGNI

